

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 mai 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent et Réналd Gabriele formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Claude Beaudoin.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent et Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-05-385 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 mai 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 14.1 « Programme d'infrastructures Québec-municipalités / Demande d'aide financière / Seconde conduite d'aménée / Autorisation de signature » et 16.19 « Comité consultatif d'urbanisme / Nomination de membres / Sièges n^{os} 4 et 5 » et en y retirant le point 18.10 « Adoption / Règlement n^o 1607 / Usage de systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 18 avril 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.6 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc / Annulation du tournoi de golf / Abrogation de la résolution 11-04-273

4.7 Transport Soleil / Nomination / Officier délégué substitut à l'admission

4.9 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges

4.10 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2011 / Souper des Seigneurs

4.12 Fourniture d'eau potable / Puits Ritchie / Non retour de bouteilles consignées

4.13 Plan d'action 2011 à l'égard des personnes handicapées

5. GREFFE

5.1 Règlement d'emprunt n^o 1610 / Construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.2 Commission de toponymie du Québec / Officialisation de noms de rues

5.3 Bail / Public Mobile / Antennes émettrices et réceptrices

5.4 Contrat de location / Telus / Terrain à l'arrière de l'aréna municipal

- 5.5 Expropriation / Lot 4 286 747 / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement hors cour
- 5.6 Expropriation / Lot 4 559 872 / Centre sportif multidisciplinaire / Règlement hors cour
- 5.7 Programme de subventions PRECO / Dossiers n^{os} 231648 et 231747

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n^o 1593 / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et travaux connexes / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Approbation du MAMROT
- 6.3 Amendement / Règlement n^o 1541 / Réduction de terme
- 6.5 Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunt
- 6.6 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de la trésorerie / Départ à la retraite / Trésorière
- 7.2 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Commis à l'approvisionnement
- 7.3 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier / Période estivale 2011
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire étudiant / Inspectrice en environnement
- 7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire étudiant / Inspectrice en réglementation
- 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire étudiant / Guide animatrice à la Maison Valois / Période estivale 2011
- 7.7 Service de la trésorerie / Confirmation de poste / Commis à la taxation/perception
- 7.8 Service action communautaire / Fins d'emploi / Moniteurs et/ou sauveteurs aquatiques

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Adjudication de contrat / Parc rue du Ruisselet / Fourniture et installation d'un ballon panier et d'un ballon poire

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. EAUX

- 14.1 Programme d'infrastructures Québec-municipalités / Demande d'aide financière / Seconde conduite d'amenée / Autorisation de signature

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 202-110-1593-01 / Services professionnels / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et d'éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Règlement n^o 1593
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 202-110-1603-01 / Services professionnels / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et travaux connexes / Rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha / Règlement n^o 1603

- 15.4 Ordres de changement n^{os} 1, 2, 3, 4, 6 et 8 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de l'avenue Marier, des rues Bach, de Tonnancour, Schubert et Beethoven / Règlement n^o 1575
- 15.6 Ordres de changement n^{os} 3, 5 et 7 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de l'avenue Marier, des rues Bach, de Tonnancour, Schubert et Beethoven / Règlement n^o 1431

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 avril 2011
- 16.2 PIIA / Agrandissement du bâtiment principal / Démolition d'un bâtiment accessoire / 200, boulevard Harwood / Zone C2-711 / CCU n^o 11-04-49
- 16.3 PIIA / Construction d'un canapé pour l'installation d'une enseigne / 585, avenue Saint-Charles / Zone C3-242 / CCU n^o 11-04-50
- 16.4 PIIA / Modification d'enseignes existantes / 555, avenue Saint-Charles / Zone C3-245 / CCU n^o 11-04-51
- 16.5 PIIA / Construction de bâtiments en projet intégré (condos) / 601, rue Forbes / Zone H3-355 / Lot 1 674 024 / CCU n^o 11-04-53
- 16.6 PIIA / Implantation d'une nouvelle enseigne / 50, boulevard Harwood / Zone C2-704 / CCU n^o 11-04-54
- 16.7 PIIA / Projet intégré / Habitations multifamiliales et nouvelles constructions / 850 à 955, avenue André-Chartrand / Zones H3-445 et H3-446 / CCU n^o 11-04-58
- 16.8 Achat de cases de stationnement / 600, boulevard Harwood / Zone C3-755 / CCU n^o 11-04-62
- 16.9 Achat de cases de stationnement / 286, avenue Saint-Charles / CCU n^o 11-04-63
- 16.10 PIIA / Aménagement d'une terrasse extérieure / 46, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 170 / Zone C3-301 / CCU n^o 11-04-64
- 16.11 PIIA / Modification du projet intégré / Boulevard de la Gare / Lot 4 421 022 (lots projetés 4 760 266 et 4 760 267) / Zones C2-358 et H5-305 / CCU n^o 11-04-65
- 16.12 Dérogation mineure / 555, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau / Zone C3-245 / Lot 3 138 667 / CCU n^o 11-04-52
- 16.13 Dérogation mineure / 143, rue Bourget / Cour avant secondaire / Descente en sous-sol / Recul minimal / Saillie / Zone H1-320 / Lot 1 674 802 / CCU n^o 11-04-55
- 16.14 Dérogation mineure / 2827, rue du Canari / Empiètement / Marge avant / Zone A-826 / Lot 1 830 807 / CCU n^o 11-04-56
- 16.15 Dérogation mineure / 578, avenue Saint-Charles / Aire de stationnement en cour avant / Zone C2-306 / Lot 1 675 159 / CCU n^o 11-04-57
- 16.16 Dérogation mineure / 945, avenue André-Chartrand / Marge avant / Zone H3-446 / Lot 4 607 730 / CCU n^o 11-04-59
- 16.17 Dérogation mineure / 950, avenue André-Chartrand / Marge avant / Zone H3-445 / Lot 4 607 731 / CCU n^o 11-04-60
- 16.18 Dérogation mineure / 955, avenue André-Chartrand / Marge avant / Zone H3-446 / Lot 3 745 094 / CCU n^o 11-04-61
- 16.19 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination de membres / Sièges n^{os} 4 et 5

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.7 Adoption second projet / Règlement n^o 1275-154 / Abolition de la zone H3-603 / Création de la zone P2-603 / Inclusion du lot 1 546 142 / Rue Valois
- 18.8 Adoption / Règlement n^o 1275-152 / Ajout à la grille des usages et normes / Zone C2-258 / Article concernant les terrasses extérieures / Avenue Saint-Charles
- 18.9 Adoption / Règlement n^o 1275-153 / Modification / Limites de la zone C3-405 / Inclusion du lot 4 378 205 / Boulevard de la Gare

18.11 Adoption de projet / Règlement n° 1274-10 / Règlement des permis et certificats et de régie interne / Modification de certains coûts

18.12 Avis de motion / Règlement n° 1274-10 / Règlement des permis et certificats et de régie interne / Modification de certains coûts

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-05-386 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 18 avril 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-05-387 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-05-388 SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX-LECLERC / ANNULATION DU TOURNOI DE GOLF / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11-04-273

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Lorraine Messer reçue le 20 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'annulation du tournoi de golf de la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc qui était prévu le 12 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 11-04-273.

« ADOPTÉE »

11-05-389 TRANSPORT SOLEIL / NOMINATION / OFFICIER DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À L'ADMISSION

CONSIDÉRANT la correspondance, en date du 1^{er} avril 2011, de M. Germain Laporte, président du conseil d'administration et directeur général intérimaire de Transport Soleil inc., à l'égard de la nomination d'un officier délégué substitut à l'admission;

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre d'organisme mandataire, est responsable de nommer l'officier délégué substitut au sein du Comité d'admission au transport adapté de Transport Soleil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise la nomination de M^{me} Manon Charest, directrice générale du CIT La Presqu'Île, à titre d'officier délégué substitut à l'admission au sein du Comité d'admission de Transport Soleil.

« ADOPTÉE »

11-05-390 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 8^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun pour assister à la 8^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 18 mai 2011 à l'aréna municipal;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-391 LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2011 / SOUPER DES SEIGNEURS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de quatre-vingts dollars (80 \$) chacun pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 3 juin 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-392 FOURNITURE D'EAU POTABLE / PUIITS RITCHIE / NON RETOUR DE BOUTEILLES CONSIGNÉES

CONSIDÉRANT que la résolution 10-11-1046 prévoyant la fourniture d'eau embouteillée aux résidants du secteur du puits Ritchie les obligeait à rembourser les frais de consigne de dix dollars (10 \$) par bouteille en cas de perte ou bris de celles-ci;

CONSIDÉRANT que neuf (9) bouteilles n'ont pas été retournées sans qu'il ne soit possible d'identifier avec certitude les personnes responsables;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée, à titre de mauvaise créance, la radiation d'un montant à recevoir de quatre-vingt-dix dollars (90 \$) du fournisseur Distribution Richard Léger en raison du non retour par les citoyens de ces neuf (9) bouteilles.

« ADOPTÉE »

11-05-393 PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités, ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le plan d'action 2011 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la Ville désigne M^{me} Manon Bernard, directrice générale, coordonnatrice du dossier de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de rencontrer les exigences de la Loi;

QUE la Ville désigne également les conseillers MM. Denis Vincent et Claude Beaudoin ainsi que M. Martin Houde, directeur général adjoint, M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications, M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, et M^{me} Arianne Daoust Allaire, citoyenne de la Ville, membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec la coordonnatrice à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action.

« ADOPTÉE »

11-05-394 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1610 / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EN FRONTAGE DE L'ARÉNA EXISTANT / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 2 mai 2011, pour le Règlement n° 1610 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de huit cent soixante et onze mille dollars (871 000 \$) à ces fins ».

11-05-395 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC / OFFICIALISATION DE NOMS DE RUES

CONSIDÉRANT que les noms de plusieurs voies publiques sur le territoire de la Ville ont fait l'objet d'une officialisation par la Commission de toponymie du Québec sans que la Ville n'ait formellement exprimé son acceptation;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation des noms de rues suivants par la Commission de toponymie du Québec :

Noms des rues	Date d'officialisation par la Commission	Noms des rues	Date d'officialisation par la Commission
1 ^{re} AVENUE	29 mars 1989	JEAN-JACQUES-BERTRAND, rue	24 janvier 2002
2 ^e AVENUE	29 mars 1989	LÉO-AYOTTE, avenue	24 janvier 2002
4 ^e AVENUE	29 mars 1989	LOMER-GOUIN, rue	24 janvier 2002
5 ^e AVENUE	29 mars 1989	MALARDS, rue des	24 janvier 2002

Noms des rues	Date d'officialisation par la Commission	Noms des rues	Date d'officialisation par la Commission
6 ^e AVENUE	29 mars 1989	MANOIR, rue du	24 janvier 2002
7 ^e AVENUE	29 mars 1989	MARC-AURÉLE-FORTIN, avenue	24 janvier 2002
8 ^e AVENUE	29 mars 1989	MARIE-CURIE, rue	24 janvier 2002
540, autoroute	24 janvier 2002	MAURICE-DUPLESSIS, rue	24 janvier 2002
ADÉLARD-GODBOUT, rue	24 janvier 2002	MÉLÈZES, rue des	24 janvier 2002
ARLEQUINS, rue des	24 janvier 2002	MEUNIER, rue du	24 janvier 2002
BEAUJOLAIS, rue du	24 janvier 2002	NAPOLÉON-PARENT, rue	24 janvier 2002
BEAUMONT, rue	24 janvier 2002	NORMANDIE, rue de	24 janvier 2002
BIZET, rue	22 septembre 2009	PAUL-ÉMILE-BORDUAS, avenue	24 janvier 2002
BOULAY, rue	24 janvier 2002	PAUL-SAUVÉ, rue	24 janvier 2002
CANARDIÈRE, avenue de la	24 janvier 2002	PICARDIE, place de	24 janvier 2002
CÉCILIA, rue	24 janvier 2002	RENÉ-LÉVESQUE, rue	24 janvier 2002
COLLINS, rue	24 janvier 2002	ROSALIE, rue	24 janvier 2002
CONCORDE, rue de la	24 janvier 2002	SAINT-HENRI, avenue	29 mars 1989
DANIEL-JOHNSON, rue	24 janvier 2002	SAINT-PAUL, rang	24 janvier 2002
DESMARCHAIS, avenue	9 décembre 1994	SAINT-PIERRE, chemin	24 janvier 2002
EIDERS, rue des	24 janvier 2002	SARCELLES, rue des	24 janvier 2002
FÉLIX-LECLERC, autoroute	12 décembre 1997	SIFFLEURS, rue des	24 janvier 2002
GUÉRETS, rue des	24 janvier 2002	SOURCES, rue des	24 janvier 2002
HONORÉ-MERCIER, rue	24 janvier 2002	SOUVENIR, autoroute du	7 novembre 2005
HUMPHRYS, rue	24 janvier 2002	SUZOR-COTÉ, avenue	24 janvier 2002

« ADOPTÉE »

11-05-396 BAIL / PUBLIC MOBILE / ANTENNES ÉMETTRICES ET RÉCEPTRICES

CONSIDÉRANT l'offre de location, par Public Mobile, d'une partie du château d'eau sis au 31, rue de la Fabrique, afin d'y implanter des antennes émettrices et réceptrices;

CONSIDÉRANT la recommandation, en date du 21 avril 2011, de M. Christian Gendron, directeur aux usines;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de Public Mobile pour l'installation des équipements susdits;

QUE soit autorisée la signature d'un bail de cinq (5) ans, incluant une option de renouvellement pour une période supplémentaire de cinq (5) ans, en contrepartie d'un loyer annuel de neuf mille dollars (9 000 \$) indexé annuellement;

QUE le greffier soit mandaté afin de négocier les termes et autres conditions dudit bail;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-05-397 CONTRAT DE LOCATION / TELUS / TERRAIN À L'ARRIÈRE DE L'ARÉNA MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Telus pour la location d'un espace de 100 mètres carrés sis à l'arrière de l'aréna municipal afin d'y ériger une tour de télécommunications n'excédant pas 40 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT que cette tour pourra également être utilisée par d'autres fournisseurs de services de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT que le loyer sera de dix mille dollars (10 000 \$) annuellement et tout occupant supplémentaire entraînera un revenu additionnel de quatre mille dollars (4 000 \$) annuellement pour la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location selon les paramètres prévus ci-haut, et ce, pour une durée initiale de cinq (5) ans plus trois (3) options de renouvellement de même durée.

« ADOPTÉE »

11-05-398

EXPROPRIATION / LOT 4 286 747 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / REGLEMENT HORS COUR

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation du lot 4 286 747 entreprises par la Ville dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-158402-0905 afin de procéder à l'élargissement du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est prévue au Règlement d'emprunt n° 1523;

CONSIDÉRANT la prise de possession dudit lot le 16 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une indemnité provisionnelle d'un montant de douze mille quatre cent soixante dollars (12 460 \$) a déjà été versée le 16 juillet 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour le présent dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour présentée par l'expropriée selon les paramètres suivants :

- une somme de trente-quatre mille huit cent soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-sept cents (34 878,77 \$) à titre d'indemnité d'expropriation, incluant tout dommage ou frais;
- le paiement des intérêts prévus à l'article 68 de la *Loi sur l'expropriation* sur le résidu de la somme de vingt et un mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (21 518,98 \$) à partir du 16 juillet 2010;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1523.

« ADOPTÉE »

11-05-399

EXPROPRIATION / LOT 4 559 872 / CENTRE SPORTIF MULTIDISCIPLINAIRE / REGLEMENT HORS COUR

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation du lot 4 559 872 entreprises par la Ville dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-169510-1003 afin de permettre la construction d'un centre sportif multidisciplinaire;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est prévue au Règlement d'emprunt n° 1577;

CONSIDÉRANT la prise de possession dudit lot le 16 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une indemnité provisionnelle d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-deux mille deux cents dollars (1 682 200 \$) a déjà été versée le 4 juin 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour le présent dossier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour présentée par l'expropriée selon les paramètres suivants :

- une somme de deux millions neuf cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et vingt-cinq cents (2 938 479,25 \$) à titre d'indemnité d'expropriation, incluant tout dommage et frais;
- le paiement des intérêts prévus à l'article 68 de la *Loi sur l'expropriation* sur le résidu de la somme d'un million deux cent sept mille cinq cent douze dollars et quatorze cents (1 207 512,14 \$) à partir du 28 juin 2010;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1577.

« ADOPTÉE »

11-05-400 PROGRAMME DE SUBVENTIONS PRECO / DOSSIERS N^{OS} 231648 ET 231747

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé des demandes de subventions dans le cadre du programme PRECO et qu'elle a reçu des réponses positives du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans les dossiers 231648 et 231747;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pu, pour des raisons de délais, réaliser les travaux visés par ces offres de subventions;

CONSIDÉRANT que la Ville doit confirmer au MAMROT son intention de ne pas utiliser ces subventions;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme au MAMROT sa décision de ne pas réaliser les travaux visés par les offres de subventions dans les dossiers 231648 et 231747 et d'y renoncer.

« ADOPTÉE »

11-05-401 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions trois cent mille sept cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (4 300 728,98 \$).

« ADOPTÉE »

11-05-402 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N^O 1593 / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 19 avril 2011, le Règlement décrétant un emprunt de neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-05-403 AMENDEMENT / RÈGLEMENT N° 1541 / RÉDUCTION DE TERME

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1541 prévoit un emprunt de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) pour les travaux de pavage, bordures et éclairage de la rue du Cheminot remboursable en vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été financé en 2010 pour un montant de cent soixante-huit mille dollars (168 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'un ordre de changement au montant de trois mille deux cents dollars (3 200 \$) est survenu après le financement du règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement pour permettre le financement de ce montant supplémentaire de façon à ce que la charge fiscale n'excède pas vingt (20) ans;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 3 du Règlement n° 1541 soit remplacé par :

« Pour se procurer cette somme, le Conseil décrète un emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence de trois cent soixante-six mille huit cents dollars (366 800 \$), remboursable en vingt (20) ans, et de trois mille deux cents dollars (3 200 \$), remboursable en dix-neuf (19) ans ».

« ADOPTÉE »

11-05-404 ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au rapport préparé par la trésorière, en date du 8 avril 2011, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU que ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMROT;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés audit rapport pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion modifie les règlements identifiés au rapport préparé par la trésorière, en date du 8 avril 2011, de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Dépense réelle » et « Emprunt réel » du rapport;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe le MAMROT que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés audit rapport ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution, des quotes-parts versées par les promoteurs et des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital ; les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteur » et « Paiement comptant » du rapport;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au MAMROT d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés audit rapport sous la colonne « Solde résiduaire à annuler » pour un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt dollars (1 597 720 \$);

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMROT.

« ADOPTÉE »

11-05-405 TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2012 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2012 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2012	Réduction de l'emprunt 2012
1381		5 265,28 \$
1424		131 577,53 \$
1445		1 721,40 \$
1447		55 512,90 \$
1453		1 919,62 \$
1454		1 224,97 \$
1455		6 367,93 \$
1456		3 544,03 \$
1457		10 352,59 \$
1495	1 592,00 \$	
1508	2 028,58 \$	
1524	2 963,70 \$	
1534	3 318,69 \$	
1542	2 189,94 \$	
1550	8 267,63 \$	
1555	4 204,62 \$	
1571	1 527,80 \$	
1589	8 548,70 \$	
1590	2 747,03 \$	
Total	37 388,69 \$	217 486,25 \$

« ADOPTÉE »

11-05-406 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / DÉPART À LA RETRAITE / TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Mona Dumouchel, trésorière, en date du 11 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M^{me} Mona Dumouchel, trésorière, et ce, à compter du 1^{er} août 2011;

QUE la Ville remercie M^{me} Dumouchel pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

11-05-407 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / COMMIS À L'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 18 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Angie Dufort au poste régulier à temps plein de commis à l'approvisionnement, et ce, à compter du 3 mai 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Dufort aura une période d'essai de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Dufort;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-408 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 14 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Olivier Mayrand-Flamand à titre de journalier temporaire, à compter du 26 avril 2011, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1^{er} janvier 2007* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche.

« ADOPTÉE »

**11-05-409 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE ÉTUDIANT / INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Sandrine Aïcha Bessin à titre d'étudiante au poste d'inspectrice en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 16 mai 2011, pour une durée maximale de onze (11) semaines, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe 9 – échelon 1), soit seize dollars et soixante-trois cents (16,63 \$) de l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-05-410 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE ÉTUDIANT / INSPECTRICE EN RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 19 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Marie-Michelle Marleau à titre d'étudiante au poste d'inspectrice à la réglementation au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 30 mai 2011, pour une durée maximale de douze (12) semaines, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe 12 – échelon 1), soit dix-sept dollars et cinquante-cinq cents (17,55 \$) de l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-05-411 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE ÉTUDIANT /
GUIDE ANIMATRICE À LA MAISON VALOIS / PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Charlene de Grosbois à titre d'étudiante au poste de guide animatrice pour les expositions présentées à la Maison Valois au cours de la saison estivale 2011, et ce, à compter du 9 juin 2011, pour un maximum de onze (11) semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe 2 – échelon 1) soit neuf dollars et soixante-dix-huit cents (9,78 \$) de l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-412 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE POSTE / COMMIS À LA TAXATION/PERCEPTION

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M^{me} Stéphanie Therrien, commis à la taxation/perception a pris fin le 25 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'évaluation du rendement favorable en date du 7 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Stéphanie Therrien dans son poste de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie, et ce, à compter du 25 avril 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Therrien.

« ADOPTÉE »

11-05-413 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / FINS D'EMPLOI / MONITEURS ET/OU SAUVETEURS AQUATIQUES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi des moniteurs et/ou sauveteurs nommés ci-dessous au sein du Service de l'action communautaire, et ce, à compter du 2 mai 2011 :

- M^{mes} Geneviève Beaudoin-Lebeuf, Valérie Nearing, Catherine Marzell, Catherine Savaria-Lachance, Mylène Guérin-Bourdages, Mélanie Gaudreau, Karine Lamoureux, Emmanuelle Pilon, Clodanne Prescott La Rue, Gaëlle Boulais-Dupas, Annabelle Cambron Prémont, Jade Boudrias, Véronique Rouleau et Aude Germain;
- MM. Jean-Philippe Quimper, Steve Williamson, Jason Richer et Alex Langlois;

ET QU'il est entendu que ces salariés n'ont plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-05-414 ADJUDICATION DE CONTRAT / PARC RUE DU RUISSELET / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BALLON PANIER ET D'UN BALLON POIRE

CONSIDÉRANT les propositions soumises par trois (3) différentes firmes pour la fourniture et l'installation d'un ballon panier et d'un ballon poire dans l'aire du parc longeant la rue du Ruisselet;

CONSIDÉRANT la conclusion de l'analyse desdites propositions, qui a été réalisée selon la grille de pondération et d'évaluation, présentée par M. Marc Brunet du Service action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par Distribution Sports Loisirs, 2220, rue Léon-Harmel, local 5A, Québec (Québec), G1N 4L2, pour la fourniture et l'installation d'un ballon panier et d'un ballon poire, et ce, pour un montant de deux mille neuf cent soixante-trois dollars et dix-neuf cents (2 963,19 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

11-05-415 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-16 / RÉFECTION DU TROTTOIR À L'OPTICENTRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection du trottoir à l'Opticentre, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 avril 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-16;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection du trottoir à l'Opticentre, et ce, au coût de vingt-trois mille trois cent trente et un dollars et soixante-quinze cents (23 331,75 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-16;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-416 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-20 / POSE DE BÉTON BITUMINEUX À TAUX HORAIRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la pose de béton bitumineux à taux horaire, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 avril 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-20;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la pose de béton bitumineux à taux horaire, et ce, selon les critères suivants :

- au taux horaire de six cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente cents (694,30 \$), taxes applicables non comprises, pour les travaux manuels;
- au taux horaire de huit cent vingt-cinq dollars et quarante-cinq cents (825,45 \$), taxes applicables non comprises, pour les travaux mécaniques;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-20;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la pose de béton bitumineux à taux horaire et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-05-417 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / SECONDE CONDUITE D'AMENÉE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une seconde conduite d'amenée vers l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur aux usines, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout, à l'égard du projet de construction de cette conduite d'amenée.

« ADOPTÉE »

11-05-418

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1593-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE ET D'ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1593

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et d'éclairage sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand – Règlement n° 1593, six (6) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 21 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Genivar inc., 89, boulevard Don Quichotte, bureau 9, Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant trente-neuf mille dollars (39 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1593-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1593.

« ADOPTÉE »

11-05-419

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1603-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA / RÈGLEMENT N° 1603

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha ainsi que tous les travaux connexes – Règlement n° 1603, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 21 avril 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant trente-neuf mille huit cents dollars (39 800 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1603-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1603.

« ADOPTÉE »

11-05-420 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1, 2, 3, 4, 6 ET 8 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE L'AVENUE MARIER, DES RUES BACH, DE TONNANCOUR, SCHUBERT ET BEETHOVEN / RÈGLEMENT N° 1575

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1, 2, 3, 4, 6 et 8 reliés au projet « Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de l'avenue Marier, des rues Bach, de Tonnancour, Schubert et Beethoven - Règlement n° 1575 » totalisant un montant de quatre mille deux cent dix-sept dollars et seize cents (4 217,16 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1575.

« ADOPTÉE »

11-05-421 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 3, 5 ET 7 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE L'AVENUE MARIER, DES RUES BACH, DE TONNANCOUR, SCHUBERT ET BEETHOVEN / RÈGLEMENT N° 1431

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 3, 5 et 7 reliés au projet « Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de l'avenue Marier, des rues Bach, de Tonnancour, Schubert et Beethoven - Règlement n° 1431 » totalisant un crédit à recevoir de cinq mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et dix cents (5 783,10 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1431.

« ADOPTÉE »

11-05-422 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 12 AVRIL 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 avril 2011.

« ADOPTÉE »

11-05-423

PIIA / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL / DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE / 200, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C2-711 / CCU N° 11-04-49

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-49 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 200, boulevard Harwood, le projet d'agrandissement du bâtiment principal, le tout tel que montré aux plans n^{os} A-101/01 et 02, dossier 09091, préparés par M^{me} Chantal Paradis et M. Richard Schmidt en date du 16 et 23 mars 2011.

« ADOPTÉE »

11-05-424

PIIA / CONSTRUCTION D'UN CANAPÉ POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE / 585, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C3-242 / CCU N° 11-04-50

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 avril 2011 à la suite de l'ajournement de la rencontre du 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, le projet de construction d'un canapé pour l'installation d'une enseigne, le tout tel que présenté par la firme d'architectes Rubin & Rotman associés en date du 12 avril 2011.

« ADOPTÉE »

11-05-425

PIIA / MODIFICATION D'ENSEIGNES EXISTANTES / 555, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C3-245 / CCU N° 11-04-51

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-51 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 555, avenue Saint-Charles, le projet de modification des enseignes existantes.

« ADOPTÉE »

11-05-426

PIIA / CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN PROJET INTÉGRÉ (CONDOS) / 601, RUE FORBES / ZONE H3-355 / LOT 1 674 024 / CCU N° 11-04-53

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 601, rue Forbes, le projet de construction de bâtiments en projet intégré ainsi que des nouvelles constructions, le tout tel que montré aux plans n^{os} 337-10, esquisse n° 3, préparés en date du 9 décembre 2010 par M. Victor Simion, architecte, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'éclairage du stationnement ne doit pas déborder des limites de propriété;
- la localisation des moloks doit être conforme aux exigences de la Ville en la matière;
- les plans civils et de gestion des eaux pluviales doivent être conformes aux exigences de la Ville en la matière;
- la zone tampon située le long de la ligne de lot « est » pourra être constituée d'arbres et/ou d'arbustes à faible déploiement, mais devra être assez dense afin de minimiser l'impact visuel de l'aire de stationnement sur l'environnement immédiat.

« ADOPTÉE »

11-05-427

PIIA / IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE / 50, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C2-704 / CCU N° 11-04-54

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-54 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 50, boulevard Harwood, le projet d'implantation d'une nouvelle enseigne, le tout tel que présenté au dessin n° M1-25-05-2010-002, en date du 24 mai 2010, préparé par F. Courchesne de Nova Art Design.

« ADOPTÉE »

11-05-428

PIIA / PROJET INTÉGRÉ / HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS / 850 À 955, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / ZONES H3-445 ET H3-446 / CCU N° 11-04-58

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard des immeubles sis au 850 à 955, avenue André-Chartrand, le projet intégré d'habitations multifamiliales, le tout tel que montré au plan projet de lotissement, dossier T131590-4-115, minute 10034, préparé en date du 5 avril 2011, ainsi que les nouvelles constructions telles que montrées aux plans n^{os} 348-10, esquisse n^o 2, en date du 9 décembre 2010, préparés par M. Victor Simion, architecte, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le projet doit rencontrer les exigences du Code national du bâtiment 1995 et autres codes applicables en matière de sécurité incendie;
- l'éclairage du stationnement ne doit pas déborder des limites de propriétés;
- le projet doit comprendre une plantation obligatoire telle que requise par le Règlement de zonage n^o 1275;
- une étude sonore doit être déposée préalablement à l'émission des permis de construction afin de vérifier la conformité de l'article 3.2.21 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- le projet doit comprendre obligatoirement des thermopompes installées conformément à la réglementation;
- les façades doivent être insonorisées en fonction du climat sonore extérieur;
- les marges avant des bâtiments situés au 945, 950 et 955, avenue André-Chartrand, doivent faire l'objet d'une dérogation mineure.

« ADOPTÉE »

11-05-429 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / 600, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C3-755 / CCU N^o 11-04-62

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 11-04-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 600, boulevard Harwood, la demande d'achat de quarante-sept (47) cases de stationnement, le tout tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n^o 1275.

« ADOPTÉE »

11-05-430 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / 286, AVENUE SAINT-CHARLES / CCU N^o 11-04-63

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 11-04-63 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT que l'exploitation d'un commerce à cet endroit nécessite l'ajout de deux (2) cases de stationnement aux trois (3) déjà présentes sur le site;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ces deux (2) cases entraînerait l'abattage d'un arbre mature;

CONSIDÉRANT que la Ville estime prioritaire de conserver un maximum d'espaces verts dans le secteur du Vieux-Dorion afin d'éviter les îlots de chaleur et, à cette fin, juge préférable d'accepter l'achat de cases proposé par la requérante;

CONSIDÉRANT également que le site est situé dans l'aire de protection de la maison Valois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville exempte M^{me} Hélène Meloche de l'obligation de fournir les deux (2) cases de stationnement manquantes pour l'exploitation de son commerce sis au 286, avenue Saint-Charles, conditionnellement toutefois à l'achat de deux (2) cases de stationnement selon les conditions prévues à l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-05-431 PIIA / AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE / 46, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 170 / ZONE C3-301 / CCU N° 11-04-64

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-64 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 46, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'aménagement d'une terrasse extérieure, le tout tel que montré au plan d'architecture, en date du 7 avril 2011, préparé par M. Mohsen Bishai, architecte.

« ADOPTÉE »

11-05-432 PIIA / MODIFICATION DU PROJET INTÉGRÉ / BOULEVARD DE LA GARE / LOT 4 421 022 (LOTS PROJETÉS 4 760 266 ET 4 760 267) / ZONES C2-358 ET H5-305 / CCU N° 11-04-65

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-65 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis sur le boulevard de la Gare - lot 4 421 022 (lots projetés 4 760 266 et 4 760 267), le projet intégré modifié, le tout tel que montré au plan d'implantation n° B08-400, minute 16964, en date du 22 mars 2011, préparé par M. Louis Boudreault, a.g., et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- qu'une dérogation mineure soit accordée en rapport au ratio d'espace vert requis;
- que les plans civils et de gestion des eaux pluviales soient conformes aux exigences de la Ville en la matière;
- que les talus en bordure du boulevard de la Gare soient situés complètement sur la propriété privée.

« ADOPTÉE »

11-05-433 DÉROGATION MINEURE / 555, AVENUE SAINT-CHARLES / ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE C3-245 / LOT 3 138 667 / CCU N° 11-04-52

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Maxime Besner;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 9 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 555, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 555, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une enseigne sur poteau d'une superficie de 6 m² alors que l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une superficie maximale de 4 m².

« ADOPTÉE »

11-05-434 DÉROGATION MINEURE / 143, RUE BOURGET / COUR AVANT SECONDAIRE / DESCENTE EN SOUS-SOL / REcul MINIMAL / SAILLIE / ZONE H1-320 / LOT 1 674 802 / CCU N° 11-04-55

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Sylvain Charland;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-55 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 9 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 143, rue Bourget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 143, rue Bourget, aux fins :

- d'autoriser en cour avant secondaire une descente en sous-sol ayant un recul minimal de 1,34 mètre par rapport à la façade principale alors que l'article 2.3.6.2.10 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un minimum de 3 mètres;
- d'autoriser en cour avant secondaire une descente en sous-sol ayant une saillie de 1,85 mètre alors que l'article 2.3.6.2.10 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une saillie maximale de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

11-05-435 DÉROGATION MINEURE / 2827, RUE DU CANARI / EMPIÈTEMENT / MARGE AVANT / ZONE A-826 / LOT 1 830 807 / CCU N° 11-04-56

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Serge Lavoie;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-56 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 9 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2827, rue du Canari;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2827, rue du Canari, afin d'autoriser un empiètement dans la marge avant de 5,31 mètres pour une section en porte-à-faux du bâtiment principal alors que la grille des usages et normes de la zone A-826 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge avant minimale de 6 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation, dossier R 18848-1-1, minute 9871, préparé par M. Benoit Rolland, a.g., en date du 26 janvier 2011.

« ADOPTÉE »

11-05-436 DÉROGATION MINEURE / 578, AVENUE SAINT-CHARLES / AIRE DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT / ZONE C2-306 / LOT 1 675 159 / CCU N° 11-04-57

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Mario Girouard;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-57 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 578, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 578, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une aire de stationnement en cour avant à 0 mètre de la ligne d'emprise de l'avenue Saint-Charles et à 1 mètre de la rue Dutrisac alors que l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge minimale de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

11-05-437 DÉROGATION MINEURE / 945, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / MARGE AVANT / ZONE H3-446 / LOT 4 607 730 / CCU N° 11-04-59

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Sylvain Farand;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-59 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 945, avenue André-Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 945, avenue André-Chartrand, afin d'autoriser une marge avant de 4,30 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H3-446 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

11-05-438 DÉROGATION MINEURE / 950, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / MARGE AVANT / ZONE H3-445 / LOT 4 607 731 / CCU N° 11-04-60

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Sylvain Farand;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 950, avenue André-Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 950, avenue André-Chartrand, afin d'autoriser une marge avant de 4,30 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H3-445 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

11-05-439 DÉROGATION MINEURE / 955, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / MARGE AVANT / ZONE H3-446 / LOT 3 745 094 / CCU N° 11-04-61

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Sylvain Farand;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-61 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 955, avenue André-Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 955, avenue André-Chartrand, afin d'autoriser une marge avant de 1,12 mètre alors que la grille des usages et normes de la zone H3-446 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

11-05-440 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / NOMINATION DE MEMBRES / SIÈGES N°S 4 ET 5

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution 11-03-260 acceptant la démission de M. Stéphane Otis au siège n° 4 en date du 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT que le siège n° 5 est présentement vacant;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de la parution de l'avis public de recrutement en date du 15 décembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommé M. Yvan Besner au siège n° 5 pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2011;

ET QUE soit nommé M. Luigi Lamparelli au siège n° 4 pour la période restante du mandat actuel, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-05-441 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-154 / ABOLITION DE LA ZONE H3-603 / CRÉATION DE LA ZONE P2-603 / INCLUSION DU LOT 1 546 142 / RUE VALOIS

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 avril 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-154 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mai 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-154 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'abolir la zone H3-603 et de créer et d'agrandir la nouvelle zone P2-603 à même une partie de la zone H3-605 en incluant le lot 1 546 142 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-05-442 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-152 / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE C2-258 / ARTICLE CONCERNANT LES TERRASSES EXTÉRIEURES / AVENUE SAINT-CHARLES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 avril 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-152;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 avril 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-152 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-152 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone C2-258 l'application spécifique de l'article 3.2.22 concernant les terrasses extérieures ».

« ADOPTÉE »

11-05-443 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-153 / MODIFICATION / LIMITES DE LA ZONE C3-405 / INCLUSION DU LOT 4 378 205 / BOULEVARD DE LA GARE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 avril 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-153;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 avril 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-153 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-153 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone C3-405 à même une partie de la zone H3-409A de manière à inclure la totalité du lot 4 378 205 ».

« ADOPTÉE »

11-05-444 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1274-10 / RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE / MODIFICATION DE CERTAINS COÛTS

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- d'établir le coût du permis pour la construction d'une installation septique par système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
- de modifier les frais exigibles lors d'une demande de permis ou certificat lorsqu'un certificat de localisation est exigé après les travaux »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mai 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-445 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1274-10 / RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE / MODIFICATION DE CERTAINS COÛTS

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- d'établir le coût du permis pour la construction d'une installation septique par système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
- de modifier les frais exigibles lors d'une demande de permis ou certificat lorsqu'un certificat de localisation est exigé après les travaux.

11-05-446 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Tenue d'un BBQ dans le stationnement de la Banque Scotia au profit de l'organisme Enfant-Retour les 3 et 4 juin 2011;
- Tenue du 23^e BBQ de bienfaisance annuel par Les aliments M&M au profit de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin le 7 mai 2011;
- Tenue de la 2^e édition du March-O-dons de l'école Saint-Michel et fermeture de rues adjacentes le 6 octobre 2011.

« ADOPTÉE »

11-05-447 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-05-448 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-05-449 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Claude Beaudoin, maire suppléant

Jean St-Antoine, greffier